

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2024/11/21-01
Du conseil municipal du 21 novembre 2024

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

030215000895-20241128-DEL2024112101-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Madame ROUCHERE Anne-Marie, Madame GALMEL Isabelle qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe

Absent(s) : non excusés : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 3

Votants : 15

Madame LECONTE Marie-France a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MODIFICATION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier l'intitulé des points suivants de l'ordre du jour :

- ➔ « Vote du tarif de raccordement au réseau d'assainissement collectif » en "Vote des tarifs assainissement communal pour l'année 2025"
- ➔ « Bâtiment Granvill' Fruits » en « Pouvoir à Monsieur le Maire à entamer des négociations pour le projet d'acquisition du bâtiment privé sis 6 route de Coutances - 50200 Bricqueville la Blouette »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- ➔ Validation du montant de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis **FAVORABLE**.

La secrétaire de séance
Marie-France LECONTE

Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le
Publication sur le site internet le

2 8 NOV. 2024

2 8 NOV. 2024